



Pascal ONS

Consultant en efficacité énergétique
Méthodes et stratégies institutionnelles

n° TVA : BE0886.813.392

Rue de Liège, 66

4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (Belgique)

Tél : +32 (0) 4.250.43.45

Cel : +32 (0) 497.81.16.58

pascal.ons@skynet.be



Profil

Psycho-sociologue de formation, praticien en analyse systémique, passionné par « la brique », je suis aujourd'hui consultant en efficacité énergétique, spécialisé dans les méthodes et stratégies institutionnelles qui conduisent au déploiement des politiques d'efficacité énergétique.

Ma première action dans la problématique de l'énergie date de 1985, où, pour le GADAN (Groupe d'Action pour le Développement Alternatif de Namur), j'ai réalisé une enquête sociale sur l'impact des charges locatives, principalement des dépenses d'énergie, dans la "transhumance" des locataires de logements sociaux vers le logement privé à bas loyer. J'ai ainsi pu montrer que le facteur déclencheur de ces déménagements incessants pour des ménages fragilisés, c'est la faible qualité (notamment) énergétique des logements dont ils disposent et la cherté de l'énergie. Cela pousse les ménages à être dans une quête continue de logements plus adaptés dans l'espoir de loyers moins chers et de consommations moindres. Cette équation entre la taille du logement, le loyer et la consommation ne se vérifiant pas nécessairement, il y a fuite en avant et recherche par essai et erreur des conditions tant espérées.

La compétence technique nécessaire dans la problématique de l'énergie, je me la suis forgée en bientôt 20 ans de collaboration avec architectes, ingénieurs et techniciens qui oeuvrent eux aussi dans ce domaine.

Lors de ma première mission de « guidance énergétique des communes de Wallonie » au sein de l'Union des Villes et Communes Belges, pour compte du MRW-DGTRE, j'ai reçu une formation portant sur la physique des bâtiments, les systèmes de chauffage et le suivi des consommations.

Par la suite, au sein de l'ICEDD asbl (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable), j'ai organisé et accompagné les cycles de formation de « Responsables Energie » pour le secteur tertiaire (+/- 20 sessions en Wallonie et à Bruxelles). Ces formations sont aujourd'hui toujours bien présentes en RW et en RBC, avec la même notoriété et efficacité, assurées qu'elles sont par mes anciens collègues.

Références

Dans le domaine de la problématique de la « précarité énergétique », comme collaborateur de l'ICEDD asbl ou comme consultant indépendant (depuis 2007), je possède une expérience qui démarre en 2001 :

- Réalisation d'un programme de recherche-action sur l'énergie et la précarité, avec le CIFFUL et le CFIP: mise au point d'une méthodologie d'intervention transversale du secteur social et du secteur de l'utilisation rationnelle de l'énergie pour apporter une meilleure prévention par rapport à la précarité énergétique (2001-2002 - donneur d'ordre : MRW-DGTRE)
- Organisation d'une « Rencontre de l'Energie » sur le thème de la « Précarité énergétique » avec des ateliers - débats sur les politiques menées dans divers pays (Canada, Grande Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Portugal, Espagne) et les pistes futures pour la Wallonie (2002 - donneur d'ordre : MRW-DGTRE)

- Participation à un programme de formation des intervenants sociaux à propos de l'accompagnement des ménages socialement fragilisés dans la maîtrise de leurs factures énergétiques et leur recherche d'un confort domestique : formation de 150 assistants sociaux et gestionnaires d'agences immobilières sociales impliqués dans les « Plan de Guidance Énergétique Sociale (2006 - donneur d'ordre : MRW-DGTRE, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et le CUNIC)
- Evaluation des programmes d'efficacité énergétique de la Région wallonne, en matière d'aide aux populations précarisées (programmes « Mébar » et « Guidance sociale énergétique ») et reformulation des objectifs et moyens à déployer (2007 - donneur d'ordre : MRW-DGTRE)
- Réalisation de fiches-outils à destination des CPAS sur les mesures sociales mises en place en RW pour aider les ménages précarisés à maîtriser leurs factures d'énergie, en sous-traitance du CUNIC - 2007
- Réalisation d'un guide d'audit énergétique et comportemental à appliquer dans le cadre de la GSE (diffusion prochaine par l'UVCW), avec un but d'appropriation par les travailleurs sociaux et d'harmonisation de l'approche quand celle-ci est confiée à un sous-traitant (2008 - donneur d'ordre : Union des Villes et Communes de Wallonie, Fédération des CPAS)

Positionnement

Je conçois donc la collaboration entre le CPAS et moi dans une perspective globale portant autant sur la stratégie à mettre en place que sur l'implémentation du processus.

Pour ma part, quelque soit le mandat qui me soit donné par les CPAS avec lesquels je collabore, je me propose d'entretenir une concertation continue avec la RW - DGTRE et de l'UVCW, fédération des CPAS, Mme Stockman et Mme Pisano. Mon but est ici de

- mettre en œuvre des synergies et échanges entre des PGSE de CPAS différents et d'éviter des redondances et gaspillages
- susciter un retour d'information continu entre les acteurs de terrain et le « facilitateur social » et le pouvoir subsidiant pour leur témoigner des besoins des acteurs de terrain, en termes de formation, concertation, réseau structurant, outils,...

Enfin, il ne s'agit pas pour moi de me substituer aux travailleurs sociaux ou de déposséder le CPAS de la mise en œuvre du PGSE mais de m'inscrire dans une dynamique où les travailleurs sociaux qui œuvrent au PGSE s'approprient la méthodologie, les outils et les compétences. Mon objectif n'est donc pas la fidélisation du client pour des tâches répétées inlassablement, mais, puisque la GSE est encore dans un processus évolutif, de m'inscrire résolument dans une perspective pédagogique et de recherche-action.

Tâches proposées

1. Information et sensibilisation du public cible par rapport aux rôles que peut jouer le CPAS sur la problématique de l'énergie pour les ménages fragilisés ;
Information sur les mesures URE tant comportementales que structurelles (efficacité énergétique des équipements et performance de l'enveloppe des bâtiments) ;
Information sur la libéralisation des marchés de l'énergie, les obligations de service public des fournisseurs, la compréhension de la facture, les mesures sociales de protection et d'encadrement des consommateurs ;

- Information sur les aides et primes existantes en matière énergétique (Primes à la réhabilitation, Mébar, Fonds Energie, réductions fiscales, auditeurs agréés) et en matière de logements accessibles aux ménages fragilisés (AIS, logement social, fonds pour la création de logements conventionnés, aides aux logements donnés en gestion) ;
2. Inventaire des consommations d'énergie des ménages cibles afin d'identifier ceux qui ont des consommations anormalement élevées ou des problèmes de confort notoires. Le but est ici de décider du type d'intervention à prévoir, dans un accompagnement individuel et de préparer la mesure de l'impact de la GSE, à l'échelle du ménage et à l'échelle de l'entité
 3. Guidances sociales énergétiques auprès des ménages ainsi identifiés : diagnostic du bâtiment et des modalités de fonctionnement des équipements, repérage des habitudes de consommation, identification des mesures structurelles et des mesures comportementales à prendre pour économiser l'énergie, rédaction de rapport, propositions d'actions et de modes de financement, recours à un auditeur agréé lorsque les suites à donner demandent d'y recourir
 4. Mobilisation des bailleurs afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de logements pour des ménages précarisés : accompagnement méthodologique pour que le CPAS puisse mobiliser les propriétaires (dans une démarche collective ou individuelle), information à des publics relais (aides ménagères, infirmières à domicile, personnel communal, monde associatif, ...)
 5. Accompagnement des bailleurs et des propriétaires-occupants : avis techniques, proposition de mesures d'amélioration, élaboration d'un plan budgétaire, identification des moyens financiers disponibles et accessibles, développement d'un mécanisme de solidarité pour la mise à disposition de systèmes de chauffage, amélioration progressive du logement par le recours à Mébar, en respectant les priorités d'action.
 6. Mesure des résultats individuels et collectifs : suivi/exploitation des données de consommation pour mesurer l'impact des préconisations (avec un outil de comptabilité énergétique) et mesurer l'impact du PGSE (avec un outil de cadastre énergétique). Valorisation des résultats pour la RW mais aussi sur un plan local
 7. Formation des travailleurs sociaux et personnel associé dans l'exécution du PGSE, coatching, réunions de programmation et de construction stratégique, mise en relation des diverses approches

Budget

Mes prestations sont réalisées en régie au coût horaire de 75,00 € HTVA, soit 600,00 € HTVA par jour.

J'établis mes factures sur base mensuelle avec un relevé des prestations fournies. Une concertation régulière avec le CPAS se fait afin d'anticiper sur le rythme de travail et sur la manière dont le budget disponible est « dévoré ».

A titre d'exemple, voici la charge de travail et le coût estimés de diverses tâches :

1. Information du public cible, conférence sur l'URE ou sur le rôle et des services du CPAS en matière de GSE : 1 « homme*jour » (= 1 personne travaillant pendant 1 jour), soit 600,00 € HTVA
2. Analyse des consommations de 20 ménages pour identifier ceux qui ont des consommations anormalement élevées sur base des données annuelles : 1 « homme*jour » soit 600,00 € HTVA
3. Audit énergie et comportemental de 3 à 4 ménages, selon le protocole type que l'UVCW va promouvoir dans le cadre des PGSE : 1 « homme*jour » soit 600,00 € HTVA

Audit énergétique par auditeur certifié pour un ménage, 600,00 € HTVA, sous traité à M. Alain Mariage, Ir Architecte à Rocourt, auditeur agréé par la DGTRE.

4. Conférence, réunion d'information avec les propriétaires et bailleurs, collectivement sur le rôle qu'ils peuvent jouer, les priorités d'intervention et les aides dont ils peuvent disposer: 1 « homme*jour » soit 600,00 € HTVA
5. Avis technique, proposition des mesures d'amélioration, élaboration d'un plan budgétaire, identification des moyens financiers disponibles et accessibles à destination d'un propriétaire-occupant ou d'un bailleur, à titre individuel : 1 « homme*jour » soit 600,00 € HTVA
6. Mesure des résultats individuels et collectifs : mise à disposition des outils, formation du personnel du CPAS au suivi et à l'exploitation des données de consommation - comptabilité énergétique (suivi des consommations dans un bâtiment) et cadastre énergétique (diagnostic de consommation sur un parc de bâtiments) : 1 « homme*jour » soit 600,00 € HTVA
7. Concertation / réunion avec les acteurs du PGSE (construction de la stratégie, planification, formation, évaluation interne des travaux) : 1/2 « homme*jour » (temps minimum) minimum soit 300,00 € HTVA par réunion

Le 08 septembre 2008,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'M' followed by a smaller, more complex signature.